



DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE ADOS » 2026

DOSSIER D'INSCRIPTION – Date limite de dépôt : vendredi 24 avril 2026

Nom :

Prénom :

Sexe : ☐ F ☐ M

Date de naissance : Age :

Adresse :

Adresse mail :

☎ (Domicile) :

☎ (Portable) :

N° de sécurité sociale :

Situation (cochez) :

☐ Lycéen(ne), étudiant(e) Etablissement : Classe :

☐ Autres (précisez) :

En cas d'urgence, personne à contacter :

1 – NOM, Prénom : Lien de parenté : ☎ :

2 – NOM, Prénom : Lien de parenté : ☎ :

MOTIVATION

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Service communal souhaité (mairie, médiathèque, services techniques, service entretien, espace jeunes, EHPAD, autres) :

NB : la Commune pourra organiser une mission commune avec l'ensemble des jeunes sur une même période

- **Choix n° 1 :**
- **Choix n° 2 :**
- **Choix n° 3 :**

Dates de disponibilité : du au

Pièces à joindre :

- ☐ Photocopie d'une pièce d'identité *.
- ☐ Photocopie de l'attestation d'assuré social (carte vitale).
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire.
- ☐ Attestation d'assurance Responsabilité civile.
- ☐ Autorisation parentale dûment complétée et signée.
- ☐ Dossier d'inscription dûment complété.
- ☐ Contrat de participation signé.

Dossier complet à remettre au plus tard le vendredi 24 avril 2026 avant 17 h à la Mairie de PLOUAY ou par courriel : contact@plouay.fr

Cadre réservé à l'administration :

Service d'affectation :

Nom du tuteur :

Semaine(s) du : **au**

** Le participant doit être âgé de 16 ans révolus et de moins de 18 ans le jour du début de la 1^{ère} mission.*

AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur,

En qualité de tuteur légal, déclare avoir pris connaissance des points suivants ainsi que du contrat auquel ma fille – mon fils s'engage :

- La collectivité ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Argent de poche Ados ». L'indemnité versée pour la participation à cette activité ne pourra en aucun cas être regardée comme un salaire.
- Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale devra être fournie lors de l'inscription du jeune dans le dispositif. Si le jeune venait à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en charge par son propre régime d'assurance maladie.
- La commune de PLOUAY s'engage à souscrire auprès d'une compagnie notoirement solvable un contrat d'assurance « Responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des activités. Tous les participants sont tiers les uns par rapport aux autres.

Madame, Monsieur,autorise ma fille – mon fils :

Nom :

Prénom :

Domicilé(e) :à PLOUAY (56240)

à participer à l'opération « Argent de poche Ados » et à percevoir son indemnité de fin de mission sous la forme d'un versement effectué par virement bancaire.

Je certifie sur l'honneur que ma fille – mon fils est domicilié(e) à l'adresse désignée ci-dessus.

Dans le cadre des missions « Argent de poche Ados », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants, ces supports étant susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les activités effectuées sur la commune et non à des fins commerciales.

J'autorise les prises de vue de ma fille – mon fils : ☐ Oui ☐ Non

Fait à Plouay, le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

CONTRAT DE « MISSION CITOYENNE »

Exemplaire à retourner en mairie

Nom, Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées dans le cadre du dispositif « Argent de poche Ados » approuvé par délibération du conseil municipal du 17 février 2022.

- **Périodicité de l'activité :**

L'activité « Argent de poche Ados » se déroule durant les vacances scolaires dans la limite d'un travail de 3 heures par jour avec une pause obligatoire. Ces périodes de 3 h sont dénommées « Mission citoyenne ».

Pour l'année 2026, la période d'activité se déroulera courant juillet.

Chaque année, je ne peux effectuer que 5 missions maximum (3 h * 5 jours).

Je m'engage à être présent(e) sur 5 jours consécutifs, soit du lundi au vendredi (sauf absence dûment justifiée : certificat médical...).

Je m'engage à ne prendre aucune photo sur mon lieu d'activité.

- **Ponctualité :**

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

- **Réalisation des activités :**

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participe.

Dans certains cas, la commune peut fournir des équipements spécifiques (chaussures de sécurité, chasubles jaunes...). Je m'engage à porter les équipements de sécurité fournis par le responsable de la mission.

Etant indemnisé(e), je dois me consacrer pleinement à la tâche qui m'est confiée pendant toute la durée de la mission ; c'est pourquoi l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs MP3 est strictement interdit : les téléphones portables devront être, a minima, placés sur répondeur. Il est interdit de prendre des photos sur le lieu de travail.

- **Qualité des tâches effectuées et comportement pendant les missions :**

Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.

Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je nettoie et range le matériel et je le remets à l'encadrant à la fin de l'activité.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les administrés de la commune, les usagers des services publics, mais également avec les autres participants à l'activité.

Durant l'accomplissement de mes tâches, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions.

Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

- **Respect des gestes barrières dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 :**

Je m'engage à :

- ✓ Respecter les gestes barrières (lavage de mains...).
- ✓ Eviter les regroupements de personnes (ex : salle de pause) non indispensables.

- **Sanctions appliquées en cas de non-respect des règles énoncées précédemment :**

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche Ados ».
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

- **Indemnisation de la mission :**

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité.

Cette indemnité est fixée à 15 € par mission de 3 heures et le versement sera effectué par virement bancaire à la fin de chaque semaine.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à Plouay, le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »

CONTRAT DE « MISSION CITOYENNE »

Exemplaire à conserver

Nom, Prénom :

Ce contrat est un engagement de votre part à respecter certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées dans le cadre du dispositif « Argent de poche Ados » approuvé par délibération du conseil municipal du 17 février 2022.

- **Périodicité de l'activité :**

L'activité « Argent de poche Ados » se déroule durant les vacances scolaires dans la limite d'un travail de 3 heures par jour avec une pause obligatoire. Ces périodes de 3 h sont dénommées « Mission citoyenne ».

Pour l'année 2026, la période d'activité se déroulera courant juillet.

Chaque année, je ne peux effectuer que 5 missions maximum (3 h * 5 jours).

Je m'engage à être présent(e) sur 5 jours consécutifs, soit du lundi au vendredi (sauf absence dûment justifiée : certificat médical...).

Je m'engage à ne prendre aucune photo sur mon lieu d'activité.

- **Ponctualité :**

J'arrive à l'heure précise au point de rendez-vous. Toute personne arrivant après le démarrage de l'activité ne sera pas acceptée à y participer.

Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de l'activité avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.

- **Réalisation des activités :**

Les travaux qui me sont confiés peuvent être salissants. De ce fait, il est de ma responsabilité de me présenter avec des vêtements et des chaussures adaptées à la nature des activités auxquelles je participe.

Dans certains cas, la commune peut fournir des équipements spécifiques (chaussures de sécurité, chasubles jaunes...). Je m'engage à porter les équipements de sécurité fournis par le responsable de la mission.

Etant indemnisé(e), je dois me consacrer pleinement à la tâche qui m'est confiée pendant toute la durée de la mission ; c'est pourquoi l'usage des téléphones portables ainsi que des baladeurs MP3 est strictement interdit : les téléphones portables devront être, a minima, placés sur répondeur. Il est interdit de prendre des photos sur le lieu de travail.

- **Qualité des tâches effectuées et comportement pendant les missions :**

Je m'engage à réaliser correctement les tâches qui me sont confiées.

Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je nettoie et range le matériel et je le remets à l'encadrant à la fin de l'activité.

Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.

Je reste courtois et poli avec mon entourage, c'est-à-dire avec les encadrants, les administrés de la commune, les usagers des services publics, mais également avec les autres participants à l'activité.

Durant l'accomplissement de mes tâches, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.

Je m'engage à ne pas fumer, à ne pas consommer d'alcool ou de substances illégales pendant les missions.

Je m'engage à respecter un devoir de réserve et à appliquer le principe de neutralité.

- **Respect des gestes barrières dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 :**

Je m'engage à :

- ✓ Respecter les gestes barrières (lavage de mains...).
- ✓ Eviter les regroupements de personnes (ex : salle de pause) non indispensables.

- **Sanctions appliquées en cas de non-respect des règles énoncées précédemment :**

- ✓ Exclusion temporaire ou définitive du dispositif « Argent de poche Ados ».
- ✓ Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle votre comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

- **Indemnisation de la mission :**

Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité.

Cette indemnité est fixée à 15 € par mission de 3 heures et le versement sera effectué par virement bancaire à la fin de chaque semaine.

J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter.

Fait à Plouay, le

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé »